

Les Dames de Mollégès

from wikipedia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Moll%C3%A9g%C3%A8s> (21,11,2010)

L'an 1208 est une date clé de l'histoire du village avec la fondation de l'abbaye Sainte Marie par Sacristane des Porcellets. Issue d'une branche cadette de cette grande famille seigneuriale de Provence, elle est la fille de Hugues Sacrestan des Porcellets présent à la cour du Roi Alphonse II d'Aragon vers 1176. Sacristane qui avait acquis de nombreux biens dans la région d'Arles avait aussi reçu des archevêques d'Arles le fief de Mollégès. Elle épouse en 1206 Bertrand Raimbaud de Simiane, seigneur d'Apt. L'abbaye ne sera achevée qu'en 1218, date à laquelle Sacristane séparée de son mari lègue tous ses biens au monastère dont elle devient seconde abbesse. Les religieuses se trouvent ainsi détenir les 3/4 de Mollégès, le dernier 1/4 appartenant au seigneur laïc.

Du XIII^e au XV^e siècle, cette abbaye bénédictine va acquérir une renommée importante dans toute la Provence, du fait des actions menées pour la valorisation et la prospérité du terroir ; mais aussi par une ferme volonté d'autonomie vis-à-vis des fiefs environnants. Durant cette période faste, l'abbaye compte une cinquantaine de moniales souvent issues de familles nobles d'où le nom qui leur est conféré de « Dames de Mollégès ».

Des épisodes troublés menacent la pérennité de l'abbaye comme la peste, les épidémies, les guerres ou le brigandage. En 1436 les moniales quittent définitivement Mollégès. L'abbaye est alors rattachée à l'abbaye royale de Ste-Croix d'Apt qui continuera à percevoir les 3/4 des revenus de Mollégès. En 1664, Louis XIV accorde à l'abbesse de Saint-Croix, Dame de Mollégès, le droit de rétention par prélation appartenant à la Couronne sur la moitié de la quatrième part. Du fait la part du co-seigneur de Mollégès se réduit au huitième de la seigneurie tandis que les « Dames de Mollégès » en avaient les 7/8(es).

Au XVI^e siècle, l'abbaye fut transformée et acquit la façade qu'on lui connaît. Château seigneurial, elle est la résidence des Châteauneuf-Mollégès où les abbesses conservent le droit d'albergue.